

Contrat de prêt de VTT à titre gratuit pour les adhérents de l'école

Entre l'association Cyclotourisme Aubenas Vals dont le siège est 15 chemin du tennis 07200 Aubenas

Représentée par _____ en qualité de _____

Appelé ci-après le loueur

Et

Mme ou Mr _____

Adresse _____

Appelé ci-après le locataire

Le loueur met à disposition du locataire un VTT de la marque Specialized, n° série :

Contre un chèque de caution de _____ €, pour une durée de _____ mois, ou jusqu'à l'arrêt de son activité à l'école VTT (à la première des 2 conditions échues).

Lors de la remise et la restitution de VTT un état des lieux sera établi entre les 2 parties. La caution sera restituée au terme de la location, après vérification de l'état du vélo.

	départ	retour
Etat du VTT		

Le locataire s'engage à assurer les frais d'entretien courant dudit vélo durant toute la durée du prêt, notamment à assurer l'état de propreté du vélo, vérifier périodiquement le bon fonctionnement et remplacer les pièces endommagées ou usées.

Lorsqu'une remise en état est nécessaire, les frais seront à la charge du locataire.

La caution sera conservée par le loueur si le vélo n'est pas restitué au terme de la location.

Fait en 2 exemplaires originaux, faire précéder la signature du locataire de la mention « lu et approuvé »

Fait à _____ le _____

Le Loueur

le locataire

